



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 14259

Texte de la question

M. Marc Laffineur attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la réglementation relative au complément d'activité des infirmiers salariés afin de faciliter le remplacement de collègues libéraux. En effet, face à une pénurie patente des personnels auxiliaires de santé, certains infirmiers salariés sont amenés à remplacer des infirmiers libéraux de manière ponctuelle. Or, cette activité de complément - 15 jours maximum par an - se trouve être soumise au paiement de l'URSSAF, ce qui freine sa mise en place. Il lui demande s'il ne serait pas possible de simplifier les procédures administratives afin de faciliter les démarches des infirmiers salariés qui souhaitent soulager, dans une certaine mesure, le surplus d'activité de leurs collègues libéraux. Il lui demande donc sa position sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14259

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1974